



Charte simplifiée d'utilisation d'un espace informatique

Inspection Education Nationale Andolsheim

<p>Directeur (Prénom, NOM) : _____</p> <p>École : _____</p> <p>Numéro RNE : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Courriel : _____</p> <p>Nom du blog : _____</p>	 <p>académie Strasbourg</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Haut-Rhin</p> <p>éducation nationale jeunesse vie associative</p> 
---	--

1. Responsable de la rédaction du blog.

Vous êtes directeur en fonction. Vous utiliserez votre blog comme un journal d'école, en liaison avec les activités ou projets menés au sein de votre école.

En aucun cas, votre blog ne doit se transformer en journal intime, en tribune politique ou en vitrine publicitaire.

Vous vous engagez à mettre en place les mentions légales sur votre blog précisant les responsables de la rédaction et de la publication.

2. Autorisation de diffusion sur le blog de l'école.

Avant toute publication concernant les élèves, vous vous engagez à faire signer une autorisation à l'élève et aux parents pour la diffusion sur votre blog.

3. Administration du blog.

Votre blog comporte deux types de comptes utilisateurs.

Le compte « **administrateur** » est réservé exclusivement à l'enseignant responsable de la gestion générale du blog.

Le ou les comptes « **éditeurs** » réservé(s) aux enseignants qui publient sur le blog.

Dans le cas où l'un des rôles est remplacé (congé maladie, ou formation), le remplaçant devra lire et accepter cette charte (charte-enseignant) avant de publier avec les élèves.

4. Contenu du blog.

Toute utilisation illégale de votre blog est interdite : propos haineux, contenus violents, pornographie, pédophilie, obscénité, informations confidentielles, usurpation d'identité, courrier indésirable, code malveillant, virus, piratage ou insertion de liens vers des sites illégaux ou dangereux.

5. Droit d'auteur.

Vous devez être respectueux du droit d'auteur : toute publication d'œuvre originale (poésie, reproduction, photographie...) ne pourra se faire sans l'autorisation préalable de son auteur (ou de ses ayant droits).

6. Droit à l'image.

Vous devez être respectueux du droit à l'image : ne seront publiées que les photos de personnes ayant données leur accord. Un « floutage » sera réalisé sur les portraits de personnes s'opposant à leur publication. De même, vous vous engagez à retirer toute photo à la demande du sujet photographié. Le ministère de l'éducation nationale recommande néanmoins de ne pas mettre en ligne des photos d'élèves permettant de les identifier nommément.

7. Protection des mineurs.

En tant qu'enseignant, vous avez la responsabilité d'une part d'assurer la formation, la sensibilisation et la responsabilisation des élèves aux spécificités de l'internet et d'autre part de ne pas publier des contenus qui pourraient mettre en danger les enfants. Le ministère de l'éducation nationale recommande de ne pas mettre en ligne des photos d'élèves permettant de les identifier nommément.

Pour compléter les informations concernant la protection des mineurs et la responsabilité de l'enseignant, nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère de l'Education Nationale « Internet responsable » :

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/textes-legislatifs-et-reglementaires.html>

Nous reconnaissons avoir pris connaissance de la charte d'hébergement des sites internet sur la plateforme d'hébergement de l'Académie de Strasbourg et y souscrivons.


➤ [La consulter](#)

Charte simplifiée d'utilisation d'un espace informatique

(Document à retourner à l'Inspection départementale de circonscription)

Inspection Education Nationale Andolsheim

L'équipe pédagogique reconnaît avoir lu et accepté les conditions de la charte simplifiée d'utilisation d'un espace numérique à l'école.

Directeur (Prénom, NOM) : _____	
École : _____	
Numéro RNE : _____	
Adresse : _____	
Courriel : _____	
Nom du blog : « Le blog de l'école..... » _____	

Le .. / .. /

Signatures de l'équipe pédagogique :

Noms :	Prénoms :	Signatures :

Avis et signature de l'IEN :